

Un confinement à deux vitesses ?

Les instructions contenues dans la circulaire 2020-5 et le Communiqué de Presse du CSN du 30 octobre 2020 de notre nouveau Président David AMBROSIANO, dont je salue le dynamisme et la réactivité puisqu'adressés quelques heures seulement après la parution du décret afférent au JO, étaient pourtant claires et non-équivoques...

Il semblerait cependant que chaque étude vive différemment son confinement, avec ses propres règles. Certains témoignages surgissent en effet sur les réseaux : ici une consœur se plaint de se heurter à l'incompréhension d'un client qui lui oppose que tel autre notaire de la commune continue à recevoir des actes, là un confrère déplore des signatures ayant lieu au sein même des locaux d'une agence immobilière – ce qui, soit dit en passant et sauf erreur

de ma part, ne m'apparaît pas tout à fait conforme à l'article 12.1 de notre Règlement National Intercours –.

Il est vrai qu'en réalité, les communications initiales de nos instances insistaient surtout sur les gestes barrières à respecter en cas de rendez-vous reçu. Penchons-nous sur la consigne qui nous a

été donnée, que d'aucuns ont pu qualifier de laconique, mais se suffisant largement à elle-même : dans son communiqué de presse du 30 octobre dernier, notre Président exposait que les notaires "sont donc autorisés à recevoir leurs clients si un échange dématérialisé n'est pas possible, dans un strict respect des conditions sanitaires".

Pourquoi tant de différences d'une étude à une autre ?

La procuration est donc la règle, et la réception physique l'exception.

Quel bonheur, quel confort, en comparaison

du premier confinement ! Moyennant quelques procurations sous seings privés à rédiger et certifier (nous-mêmes, en mairie, ou via un interlocuteur germanophone, c'est selon !), nous voici toujours en mesure de signer en nos bureaux VEFA, contrats de mariage, donations, et autres prêts hypothécaires.

Gloire au notaire solitaire, en bon capitaine, dernier sur le pont du navire ! Recevant ses visioconférences seul dans sa grande salle de signature, il signe ses actes et fait représenter ses clients comme ceux de ses confrères par un collaborateur résidant à proximité, qui passe une fois par jour à l'étude.

Le soir venu, les doigts se délient pourtant sur les claviers.

Là où certaines études ont tiré rideau et ne découvrent désormais les trésors de leurs décors feutrés qu'aux rares clients "obligatoirement présents", pour d'autres, visiblement, c'est une semaine covidée comme les autres. Les clients vont et viennent, dans le respect, certes, des gestes barrières, et les collaborateurs sont bel et bien présents, sur le pied de guerre. Pourquoi tant de différences d'une étude à une autre ?

À la télévision et dans les journaux, on martèle que les notaires peuvent toujours recevoir. Fin octobre, notre Président attirait pourtant notre attention "sur le fait que les consignes sanitaires sont d'interprétation stricte. J'ai donné ma parole au ministre, au nom de la profession. Nous devons tous mériter la confiance que nous accordent les pouvoirs publics. Vous comprendrez en outre qu'il serait désastreux d'offrir à nos concitoyens, dans cette période très rude de restrictions, l'impression que nous poursuivons notre activité sans prise de conscience de la gravité de la situation en encourageant des déplacements non essentiels.

Dès lors toute infraction, toute déviance par rapport à l'esprit de ce dispositif qui mettrait en péril l'effort national de lutte contre l'épidémie, sera passible de sanctions disciplinaires."



Certaines Chambres ont envoyé des courriels de rappel à l'ordre.

Une sanction aurait-elle déjà été prononcée ?

Ni la contrainte économique, ni la théorie du grand complot, ni même la politique de l'autruche ne doivent nous faire perdre de vue la réalité sanitaire. Ce qui se passe depuis ce début 2020 est dramatique, sérieux, réel, et impacte toute la société mondiale. Le profit retiré à rester ouvert au public et avec toutes nos équipes sur place pour assurer un fonctionnement optimal, en faisant fi du danger, n'est qu'un gain à court terme. Mais une perte assurée pour notre profession.

Nous disposons, de nos jours, de tous les outils nous permettant de piloter efficacement à distance nos études et d'instruire nos dossiers en full dématérialisé, même s'il est certain qu'il est plus aisé pour notre génération Z que pour nos aînés boomers (deux termes très en vogue) de prendre habilement en main les instruments du télétravail.

Prenons un peu de recul, et imaginons quelques instants la même situation sanitaire en 1970.

Et s'agissant d'une contrainte budgétaire ou de délai de déploiement (pour la visio, les délais sont apparemment effective-

ment longs), il va sans dire qu'il existe des solutions gratuites, sécurisées autant que faire se peut, bien que certes non éditées par la profession ou un organe en émanant, permettant à un notaire ou un collaborateur de se connecter à distance d'un poste personnel à son poste de l'étude, pour peu qu'il reste allumé, et d'y travailler comme si nous nous trouvions physiquement devant.

Alors oui, c'est certain, cela pose de nombreuses interrogations : sécurisation des données, suivi des accès et identification, consommation et impact environnemental, etc.

Mais à celui qui utilise *TeamViewer* pour maintenir le service public en respectant les consignes de la profession : qu'on lui jette la première pierre.

Au final, ne faut-il pas retenir que chacun fait ce qu'il peut pour maintenir le navire à flot, et poursuivre autant que possible l'activité, tant pour sa cargaison que pour ses matelots ? Quant aux bienfondés de tel ou tel cap pris : chacun s'est visiblement fait son opinion.

Force est en attendant de le constater : chacun reste Maître en son étude.

*Force est en attendant
de le constater : chacun
reste Maître en son étude*

Jean-Baptiste Bullet ■

Notaire à Chevilly-Larue (94)

